



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Service Administration Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE L'AD'AP

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

4 - Montant maximum annuel des commandes possibles (H.T.) : 55 000 €

5 - Durée du marché : un an à compter de la notification, renouvelable tacitement trois fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

6 - Date limite de remise des offres : jeudi 16 mai 2019 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les indications prévues ci-après :

- Lettre de candidature mentionnant l'identité du candidat, sa forme juridique et les pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires données au mandataire du groupement pour représenter ses membres lors de la passation du marché. Le candidat pourra à cet effet, utiliser l'imprimé DC1 dûment complété et signé. Imprimé disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Déclaration du candidat. Le candidat pourra à cet effet, utiliser l'imprimé DC2 dûment complété et signé. Imprimé disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Renseignements ou documents permettant d'évaluer l'aptitude à exercer l'activité

professionnelle, la capacité économique et financière, les capacités techniques et professionnelles du candidat et documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Présentation d'une liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail
- Production d'un extrait K, ou extrait K bis, ou un extrait D1
- Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés
- Production des pièces prévues aux articles R. 1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 (établissement à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail

Conformément à l'article R2143-4 du Décret n° 2018-1075 susvisé, le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé.

11 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir la prestation demandée **Pondération 60%** – **note sur 20** : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- Manière de procéder (note sur 7,5) dont 4 points pour la rédaction des autorisations de construire, d'aménager ou modifier un ERP ainsi que le délai de remise des pièces et 3,5 points pour le suivi et la validation des travaux de mise en accessibilité

- Moyens techniques (noté sur 7,5) dont 3 points pour le contenu et la présentation du registre d'accessibilité, 2 points pour le contenu et la présentation des bilans Ad'AP et 2,5 points pour la présentation du support numérique mobile

- Moyens humains mis en œuvre pour réaliser les prestations du présent marché (noté sur 5)

2 – Prix : Pondération 40% – **note sur 20** : Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 20/20 à 0/20.

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée soit par la solution nationale Chorus Pro soit par courriel à l'adresse factures.mairie@carpentras.fr). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : mercredi 17 avril 2019

Le Maire,

Serge Andrieu